



Questions ?

REVENDICATIONS D.P

Réponses !

QUESTIONS NOVEMBRE 2015

- Logistique : Pour nettoyer les vitres des chariots, les caristes ont à leur disposition que du produit prévu pour laver le sol. Celui-ci étale la saleté et ne permet pas un nettoyage correct des vitres. La CFTC demande la mise à disposition de sprays de nettoyant vitres pour les caristes.

Réponse de la Direction : Ils sont disponibles au parc roulant. Rien n'empêche de prendre un bidon pour le stocker dans l'armoire du manager des caristes afin qu'il soit disponible à proximité.
- PTC – Ligne intégrée : Suite à la réorganisation de la ligne intégrée, les opérateurs manquent de place pour évacuer les gibox de plaques thermoformées. La CFTC demande à ce que l'organisation du poste soit revue, en concertation avec les opérateurs de chaque équipe.

Réponse de la Direction : Des réimplantations sont prévus en début d'année prochaine, et l'on tiendra compte des avis de chacun.
- PTC : De plus en plus de pièces arrivent conditionnées en cartons, au lieu des multipacks.

 - Quel en est la raison ?
 - Les postes de travaux et glissières n'ont pas encore été adaptées aux cartons, les cartons doivent être coupés au cutter pour les ouvrir et la quantité de déchets cartons a augmenté. Une étude sérieuse a-t-elle été effectuée ? Quelles dispositions seront prises pour s'adapter à ce nouveau type de contenant ?

Réponse de la Direction : Il y a un manque de multipacks. Un réapprovisionnement est en cours. Concernant les postes de travaux, cette remarque a été prise en compte par la logistique qui réemballe en MU les produits incompatibles avec les glissières.
- PTC – ligne SPA : Les bacs MU4 arrivent en rollers par 4 de haut, or sur la ligne, il faut à chaque fois dépoter une caisse pour les mettre par 3 de haut sur le liftop. La CFTC demande que ces rollers arrivent directement de l'injection avec seulement 3 bacs de haut.

Réponse de la Direction : Le passage de 4x MU4 à 5x MU5 a été demandé auprès de l'injection.

Remarque de la CFTC : Nous avons répondu à la Direction que cette solution ne règle pas le problème ! Ce point sera revu prochainement.
- PTC – poste de cerclage : Une solution pour la mise en place des étiquettes sur les bacs de produits finis avait été demandée à plusieurs reprises. Le dos et les genoux des ravitailleurs sont hyper-sollicités dans cette opération et il est urgent de trouver une solution pour la santé des salariés. La CFTC demande qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction : La solution n'a pas encore été trouvée. La réflexion s'orienterait vers la remise en place d'une base.

Remarque de la CFTC : Ce point sera revu prochainement.
- PTC – Ravitailleurs : Suite à notre demande lors de la dernière réunion DP, la direction a-t-elle vu avec MM Engelberg et Rinnert afin d'avoir des vestes réfléchissantes à la place des gilets ?

Réponse de la Direction : Les ravitailleurs vont être dotés de vestes d'hiver lors du changement des vestes.
- PTC – Ravitailleurs équipes alternées : La répartition de la charge de travail qui avait été définie pour les deux ravitailleurs n'est pas équilibrée. Nous demandons à ce que cette répartition soit revue, en concertation avec les ravitailleurs.

Réponse de la Direction : Cela viens d'être fait.



REVENDICATIONS D.P

8. PTC – Ravitailleur équipe de nuit : Il y a de plus en plus de changements de modèles avec de petites séries, ce qui impose au ravitailleur une surcharge de travail, sachant qu'il doit à chaque fois changer la plupart des composants. La CFTC demande la mise en place d'un deuxième ravitailleur lorsqu'il y a cette surcharge de travail.
Réponse de la Direction : Un calcul de la charge de travail est en cours par le service Méthodes, et suivant leurs conclusions il y aura une adaptation de l'effectif des ravitailleurs lorsque cela est nécessaire.
9. PTC : La CFTC demande la mise en place d'un poste d'opérateur technique pour les personnes effectuant deux fonctions simultanées ("Opérateurs + Technicien remplaçant" ou "Opérateur + Ravitailleur").
Réponse de la Direction : Cela n'est pas prévu. Actuellement un opérateur qui effectue le remplacement d'un technicien reçoit déjà une prime de remplacement.
Pour le ravitailleur remplaçant, il a le coefficient de ravitailleur même lorsqu'il occupe le poste d'opérateur, le coefficient de ravitailleur étant supérieur à celui d'opérateur.
10. PTC : Suite à notre demande lors de la réunion du mois septembre, nous attendons toujours à avoir une liste des dépannages que les opérateurs doivent effectuer à la place des techniciens.
Réponse de la Direction : Il n'y a pas de liste de dépannages. Il s'agit des aléas qui répondent à des « opérations de dépannage simple ».
11. PTC : Pour les postes de GP12, ré-emballage des pièces HV et ilot clinchage, la CFTC demande que l'on privilégie les personnes ayant des contre-indications médicales pour l'accès à ces postes.
Réponse de la Direction : C'est déjà fait pour ces postes, cela a été vu avec le médecin de travail.
12. PTC : Lorsqu'un salarié doit se rendre à l'infirmerie pour des soins, les managers accompagnent systématiquement le salarié et le secouriste. Dans quel but ?
Réponse de la Direction : Ce n'est pas une consigne spécifique aux PTC, le manager ayant la responsabilité de la sécurité de son personnel.
13. PTC - Logistique : Lorsque les travées voisines de composants sont pleines, il est impossible de décrocher les rolls. Ce problème a déjà été signalé en expression des salariés, sans suite. La CFTC demande que les rolls de composants ne soient plus accrochés entre eux lors du stockage en travées.
Réponse de la Direction : Une note de service sera faite à l'attention des caristes pour qu'ils n'accrochent plus les rolls.
14. Injection : Quant est-il avec la vente des presses ? Combien (le nombre) ? Lesquels ? Pourquoi ? A quel prix ? Et à qui ?
Réponse de la Direction : Aucune décision officielle n'a encore été prise. Une discussion avec Stuttgart est en cours pour définir les besoins au niveau du groupe.
15. Injection : Les flexibles hydrauliques de la plupart des presses ont une ancienneté supérieure à 10 ans (allant jusqu'à plus de 18 ans pour certains) alors que la réglementation impose le respect des préconisations du fabricant, soit leur remplacement après une ancienneté de 6 ans maximum. Le risque de perforation ou d'éclatement d'un flexible ancien représente un danger grave pour les salariés travaillant dans ce secteur ! La CFTC demande que l'ensemble des presses soit mis en conformité de toute urgence.
Réponse de la Direction : Il y a eu un laisser-aller dans l'entreprise. Suite à la réunion du CHSCT, des actions sont en cours et des devis ont été demandés. Les premiers flexibles vont être changés dès le mois de décembre et l'entreprise fera ce qu'il faut pour remettre les choses aux normes.
16. Montage X07 : Nous attendons toujours une date de réunion pour la classification de la ligne X07. Quand aura-t-elle lieu ?
Réponse de la Direction : Elle aura lieu le 27 novembre à 15h30.



REVENDICATIONS D.P

17. Montage X07 :

- Toujours aucune solution n'a été mise en place pour éviter les AT lors de la prise des évaporateurs. Déjà 2 accidents du travail ont eu lieu sur ce poste ! Cela fait plus d'un an que la CFTC soulève régulièrement le problème. Quand la direction va-t-elle mettre en œuvre des ressources sérieuses pour régler ce problème ?

- Le même problème se pose pour les BEA, où la rangée du bas impose aux opérateurs(trices) de se baisser presque au niveau du sol ! La CFTC demande que cette dernière rangée ne soit plus remplie.

Réponse de la Direction : Des actions sont en cours. Ce point sera discuté avec le CHSCT.

18. Boîtes à idées : Il y a toujours un retard énorme dans la validation des boîtes à idées.

Quand sera-t-il résorbé ? S'intéresse-t-on encore aux idées des salariés ?

Réponse de la Direction : Il y a effectivement beaucoup de retard.

19. Parking extérieur : La barrière de sortie ne s'ouvre qu'à 05h04, 13h04 et 21h04.

- La CFTC demande que l'horloge soit réglée.

- De plus, lorsque la barrière est ouverte avec une carte, il y a un problème de temporisation à la détection du passage des véhicules. Quand ce problème sera-t-il résolu ?

Réponse de la Direction : L'horloge a été remise à l'heure le 13 novembre et la temporisation va être augmentée.

20. Formations : Lorsque le personnel de nuit doit faire une formation (SST, cariste, habilitations, etc.), qui se passe le lendemain d'une nuit normalement travaillée, il n'est pas normal que l'entreprise demande au salarié de se mettre en congé la veille ! La CFTC demande que la nuit précédente non travaillée soit prise en charge et payée comme une nuit travaillée.

Réponse de la Direction : On ne doit évidemment pas prendre de congé. On essaye de démarrer les formations le lundi.

21. Général : Quelle est la règle d'attribution des habits de travaux aux intérimaires ?

Réponse de la Direction : Un intérimaire en production est doté de 2 tenus après un mois de travail.

22. Général : Nous demandons l'ajout du logo SST sur les vêtements de travail des secouristes, afin qu'ils puissent être identifiés rapidement en cas de besoin.

Réponse de la Direction : Ce sera fait.

23. Général : La CFTC demande la mise en place de téléphones fixes sur les différentes lignes de chaque secteur, afin que les salariés puissent contacter leur supérieur hiérarchique en cas de besoin lorsqu'il s'absente de sa ligne.

Réponse de la Direction : Des téléphones vont être mis en place.

24. Général : Quand aura lieu la deuxième réunion de bilan de l'AME ?

Réponse de la Direction : Elle aura lieu dès que l'on aura reçu les bilans certifiés par l'expert comptable.

25. Général : Quelles sont les dates des 2^e et 3^e réunions des NAO ?

Réponse de la Direction : Elles ne sont pas encore définies à ce jour.

26. Général : A quelle date aura lieu le pot de fin d'année de la direction ?

Réponse de la Direction : Ce sera le 11 décembre.

Cas Particuliers